



Aide pour saisie sur compte par huissier

Par **dcb900**, le **06/06/2016** à **15:56**

Bonjour à tous et à toutes,
En quelques mots, j'ai 37 ans, j'habite Morlaix et je suis commercial, en concubinage, 1 enfant.
Voici mon GROS problème :
En 2010 je fais un prêt perso de 18000e à ma banque. (à la suite d'une cessation d'activité professionnelle)
Pas le choix que de mettre ma compagne cautionneuse.
Tous mes remboursements mensuels de 300e se font normalement, jusqu'à ma clôture de compte pour cause déménagement en 2014, avec 1 à 2 mois de retards.
Le dossier arrive chez un cabinet de d'huissiers (j'aime bien le mot cabinet pour les désigner lol) en 2015.
Prise de contact ok, en mettant en place un échéancier (par téléphone) pas de soucis. Jusqu'en Novembre 2015 avec une ordonnance d'injonction de payer rendue par Monsieur le président du tribunal d'instance de Morlaix le 24 novembre 2015, retrouvée dans ma boîte aux lettres, pour les 10000e restant !
Appel au cabinet d'huissiers de nombreuses fois, mais en vain.
En sachant toujours que j'exécute mes mensualités, je retrouve dans ma B.A.L une signification injonction de payer exec. commandement, délivré toujours par Monsieur le président du tribunal d'instance de Morlaix (que je n'ai jamais vu bien sur) le 24 novembre 2015 et rendue EXECUTOIRE le 06 avril 2016.
Appel au cabinet d'huissiers et toujours personne pour me parler.
Je fais un mail le 26 mai dernier en expliquant la situation et en actant un échéancier que j'avais toujours respecté, suivie d'une LRAC.
Et surprise, le 1er juin dernier, en faisant nos comptes, une ligne avec un petit blocage saisie attribution de 6000e, sur le compte de ma compagne, puisque je suis interdit bancaire. (sachant que c'est de l'argent de coté pour notre fille de 2 ans) avec quand même les fameux 500e pour vivre. Ça couvre même pas la crèche pour notre fille !
Au bout d'une matinée d'harcèlement pour avoir une responsable du dossier, on me dit qu'il n'y aura aucune marche arrière et qu'on se reverra pour le solde. Bref, aucune possibilité de me défendre et s'arranger même pour augmenter les mensualités.
Je sais que je peux faire opposition et faire un recours au près du JEX, sachant que j'ai toujours versé mes mensualités et que j'ai proposé un échéancier sans aucune réponse de leurs parts.
Si vous pouviez avoir un avis concernant mon petit problème, ça sera avec un grand

plaisir.
Sinon, merci de m'avoir lu et désolé d'avance pour mes fautes.

Par **popeye832**, le **14/06/2016 à 22:45**

Bonjour
La procédure devant le juge est non contradictoire. Il y a un titre exécutoire. Vos 6000 euros ont été saisis. L'échéancier reste un moyen provisoire de régler sa dette.
Bien cordialement

Par **cocotte1003**, le **15/06/2016 à 07:38**

Bonjour, le créancier n'est pas obligé d'accepter un paiement échelonné. L'huissier va donc saisir vos comptes jusqu'à apurement de votre dette, cordialement